

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 28 juin 2023 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

**23/035/VDV**

**Approbation des conventions de réservation de places de crèches municipales avec les associations JEDAI et PROTIS dans le cadre de l'insertion professionnelle développée par leur plateforme mode de garde respective.**

29-39414-DPE

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Consciente des difficultés rencontrées par les parents à s'insérer dans une démarche de retour à l'emploi, la Ville de Marseille propose de lever le frein que constitue la garde d'enfant(s) en s'associant aux plateformes mode de garde JEDAI et PROTIS (Programme d'Orientation et d'Insertion Sociale).

JEDAI est une association loi 1901 créée en avril 2023 pour développer des actions d'aide à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté. Au travers de sa plateforme mode de garde, elle a pour objectif de trouver une solution de garde adaptée à chaque personne quand elle démarre un emploi ou une formation et ainsi favoriser l'insertion professionnelle. Cette plateforme est mise en œuvre sur les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille.

PROTIS est une association loi 1901 créée en 1998 pour œuvrer à l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficultés et notamment les allocataires du RSA. Depuis 2021, la plateforme mode de garde permet de faciliter l'entrée en formation ou en emploi des parents dont le frein principal est la garde de leur(s) enfants(s). Les bénéficiaires que la plateforme accompagne sont principalement des femmes (90%) dont 70 % de femmes isolées sur les 1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille.

Il est donc proposé de conclure deux conventions de réservation de vingt-deux et trente-six places afin de mobiliser les modes d'accueil sur l'ensemble du territoire de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1** Sont approuvées les conventions ci-annexées prévoyant la réservation de places dans les crèches municipales au profit des associations JEDAI et PROTIS.

**ARTICLE 2** Ces conventions sont conclues pour une durée d'un an.

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**